

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.

Date de la convocation : 5 juillet 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : René LE BOULANGER

Délibération n°2023-127

Membres en exercice : 69

Présents : 46

Absents : 23

Pouvoirs : 8

**EAU ASSAINISSEMENT
EVACUATION DES BOUES DES BASSINS D'ORAGE DE BEAUSOLEIL ET DU BOCAGE
AVANT-PROJET**

Lamballe Terre & Mer gère le parc d'activités de la Ville es Lan à Lamballe-Armor, qui s'étend sur une surface totale d'environ 80 hectares. Les eaux pluviales de cet ensemble industriel sont gérées par deux

bassins d'orage en cascade : le bassin de Beausoleil en amont de celui du Bocage.

Ces bassins d'orage ont fait l'objet de travaux de restructuration par le passé, qui ont nécessité au préalable un curage des boues accumulées sur sites. Ces sédiments sont désormais parfaitement réessuyés et peuvent donc être évacués vers une filière agréée.

Une étude a été réalisée en 2021 par le bureau d'études SOLER afin de caractériser la pollution, les volumes à évacuer et estimer les coûts de traitement et d'évacuation des boues stockées. Des anomalies ont été relevées sur les concentrations en métaux lourds et en hydrocarbures entre autres. Les volumes et le montant des opérations d'évacuation des boues polluées ont été estimés en 2021 par SOLER

- Beausoleil : 1 320 tonnes (240 000 € HT),
- Bocage – sous bassin n°4 : 1 860 tonnes (350 000 € HT),
- Bocage – sous bassin n°2 (filtre planté de roseaux) : 2 890 tonnes (570 000 € HT).

Les techniques de traitement et d'évacuation des boues du bassin de Beausoleil et du sous bassin n°4 du Bocage sont identiques contrairement à celles du sous bassin n°2 du Bocage. Aussi, la programmation suivante a été proposée lors de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement de Lamballe Terre & Mer :

- 2023 : évacuation des boues du bassin de Beausoleil et n°4 du Bocage,
- 2024 : évacuation du filtre planté du sous bassin n°2 du Bocage et remise à niveau des sous bassins n°1 et 2 du Bocage – phase 1,
- 2025 : remise à niveau des sous bassins n°1 et 2 du Bocage – phase 2.

Le présent avant-projet concerne uniquement le traitement des boues du bassin de Beausoleil et n°4 du Bocage, qui comprend :

- Les démarches réglementaires et administratives,
- L'installation des dispositifs de gestions des nuisances,
- L'installation du chantier et des plateformes de stockage,
- Les terrassements, chargement transport et évacuation des terres polluées,
- L'apport de matériaux inertes pour la remise en état des sites,
- Les analyses avant restitution et rapport de fin de travaux.

L'estimation financière de cet avant-projet a été recalé par le bureau d'études SOLER à 535 000 € HT.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet relatif à l'évacuation des boues des bassins d'orage de Beausoleil et du Bocage,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux, associé à cet avant-projet à 535 000 €HT (valeur mai 2023),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

13 JUL. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

13 JUL. 2023

De la publication le

13 JUL. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale